

# Comité de pilotage stratégique n°1

## Politique de la Ville

### MOISSAC

### 12 décembre 2014

**COMMUNAUTE DE  
COMMUNES  
CASTELSARRASIN-  
MOISSAC**



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

# Première réunion du comité de pilotage stratégique Politique de la Ville

## Ordre du jour

**Introduction** : la gouvernance du contrat de ville

**1 - Présentation synthétique du processus d'élaboration  
du contrat de ville**

**2 – Premiers indicateurs par piliers MOISSAC**

**3 – Installation officielle du Comité de Pilotage  
stratégique**

# Introduction

## Loi de programmation du 21 février 2014

La Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a prévu dans son article 5 la révision de la géographie prioritaire de la politique de la ville. Le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) a pu dessiner les premiers contours des quartiers prioritaires. Suite à cette nouvelle configuration, **deux quartiers de la ville de Moissac sont éligibles à la Politique de la Ville**

### Le quartier centre ville et le quartier du Sarlac

- *Après concertation avec les services de l'Etat, les contours de ces deux quartiers ont été validés par Jean-Michel HENRYOT, Maire de Moissac et Bernard GARGUY, Président de la Communauté de Commune*

# Le processus d'élaboration du contrat

## Le Comité de pilotage

Travail préparatoire interne à l'État :  
Mise en place de l'équipe interministérielle  
Constitution du point de vue de l'État sur la situation des quartiers  
**Phase 1.1**

Définition des périmètres des quartiers prioritaires

Travail préparatoire interne aux collectivités :  
- Clarification des rôles respectifs de l'intercommunalité et des communes  
- Sur la base du projet de territoire, constitution du point de vue des collectivités sur la situation des quartiers au sein de leur intercommunalité et leur vocation à 10-15 ans. –  
**Phase 1.2**

Mise en place d'un comité de pilotage co-présidé par l'État, l'intercommunalité et les communes mobilisant les principaux acteurs:  
Conseil régional, Conseil général, organismes HLM, chambres consulaires, direction régionale de la caisse des dépôts, organismes de protection sociale, Pôle emploi, les conseils citoyens, etc.  
Il pilotera, validera, suivra et évaluera le contrat de ville  
**Phase 2.1**

# **Le processus d'élaboration du contrat :**

## **Mise en place d'une équipe projet**

**Une équipe projet doit être mise en place conjointement au comité de pilotage.**

**Elle est co-animée par l'État, l'intercommunalité et les communes.**

- **Elle regroupera les techniciens des différentes composantes du comité de pilotage.**
- **Elle préparera les décisions du comité de pilotage et assurera le suivi des décisions de celui-ci.**
- **Elle organisera les différents groupes de travail thématiques des trois piliers du contrat de ville.**

### **Phase 2.2**

# Le processus d'élaboration du contrat : Les groupes de travail thématiques

Autour de chacun des piliers du contrat de ville :

- Cohésion sociale :
- Cadre de vie et rénovation urbaine :
- Développement de l'activité économique et de l'emploi :

Les trois piliers intègrent les trois axes transversaux:  
égalité femme/homme, jeunesse et lutte contre les  
discriminations.

**Date** : jeudi 5 février 2015

**Le processus d'élaboration du contrat :  
Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24  
février**

**Mise en place de « conseils citoyens »**

- conforter les dynamiques citoyennes existantes
- garantir les conditions nécessaires aux mobilisations citoyennes en favorisant l'expertise partagée,
- garantir la place des habitants dans toutes les instances de pilotage

**Le processus d'élaboration du contrat**

**Les conseils citoyens**

**Composition**

**Collège « habitants »**

**Collège « associations et acteurs locaux »**

**Comment ?**

**Appel à volontariat pour les 2 collèges (flyers, porte à porte, communication, appui sur les usagers d'associations ou du centre social...).**

**Délai : mi janvier**

# **Le processus d'élaboration du contrat**

**Organisation des groupes de travail thématiques**

**Le 5 février 2015**

**Diagnostic à élaborer pour l'ensemble du territoire de la Communauté de communes**

**Délai : fin avril 2015**

**Un contrat de ville forme d'un contrat unique, et pleinement intégré au niveau intercommunal**

**Délai : fin juin 2015**

# Le processus d'élaboration du contrat de ville

**Signature du contrat de ville entre la Communauté de Communes, la commune de Moissac, les services de l'Etat, le Conseil Général, le Conseil régional, etc. avant fin juin**

**2015**

# Premiers indicateurs...

## Communauté de Communes Castelsarrasin Moissac

28 200 habitants (51 % de femmes)- 11 832 ménages

## Commune de Moissac

12 365 habitants (52 % de femmes) – 5 331 ménages

Moissac : 43 % des habitants de la CdC

Moissac : 45 % des ménages de la CdC

# Pilier cohésion sociale – Population par quartiers

Les deux quartiers prioritaires représentent :

**30 % de la population moissagaise**

**13 % de la population Communauté de communes**

Centre ville : 53 % de femmes

Sarzac : 54 % de femmes

# Moissac : Une population vieillissante

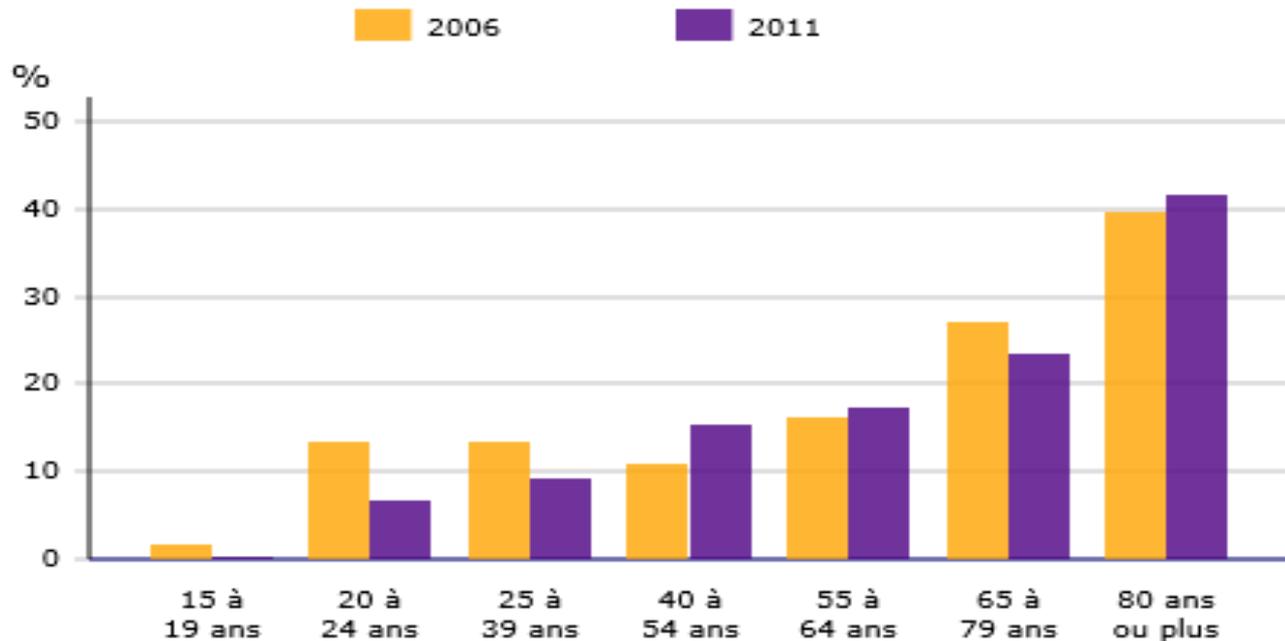
**En 2 ans, la part de la population moissagaise de plus de 60 ans est passée  
De 27.5 % à 31 %,   
soit une augmentation de 3.5 %.**

# Taux de ménages non imposables (INSEE 2011)

Quartiers	Pourcentage de ménages non imposables par quartiers		
Centre historique	66%		
Centre Est	66%		
Quartier Est	50%		
Quartier sud-ouest	50%		
Quartiers nord	50%		
Ville de MOISSAC	57%		
		Communauté de communes	57 %
		Tarn et Garonne	52 %
		Midi-Pyrénées	45.8 %

# Un taux important de personnes seules, qui augmente...

**FAM G2 - Personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge - population des ménages**



Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales.

**En 50 ans, le nombre moyen de ménages est passé de 3 000 à 5 390, soit +75%.**

**Le nombre moyen de personnes par ménage est passé de 3,35 en 1962 à 2,26 en 2011**

# Peuplement et immigration

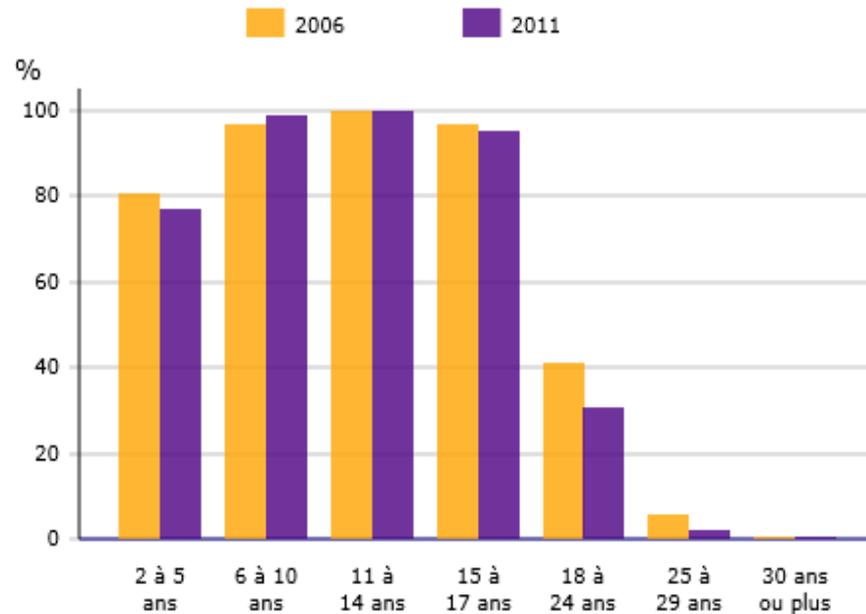
## Une multi culturalité à intégrer...

**Le cœur de ville, une part importante de population issue de l'immigration, qui a tendance à se spécialiser dans certains quartiers du centre.**

# Education

## Taux de scolarisation, par tranche d'âge

FOR G1 - Taux de scolarisation selon l'âge



Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales.

**23 % des moins de 6 ans ne sont pas scolarisés.**

Situations de décrochage scolaire : **70 % des 18/24 ans et 5 % des 15/17 ans ne sont plus scolarisés** (INSEE 2011)

# Formation

**69 % des moissagais ont un diplôme inférieur ou égal au niveau V Education nationale (CAP, BEP ou infra)...**

**... Contre 17 % de diplôme d'études supérieures (post bac)**

**37 % de la population ne possède aucun diplôme**

## Taux de chômage

Commune de Moissac : 17,2 %

Quartier centre ville : 35 %

Quartier du Sarlac : 17 %

Communauté de communes : 13,3 %

# CLSPD

## Trois programmes :

- 1 – Agir à l'intention des jeunes exposés à la délinquance**
- 2- Améliorer la prévention des violences intrafamiliales, ainsi que l'aide aux victimes**
- 3-Améliorer la tranquillité publique**

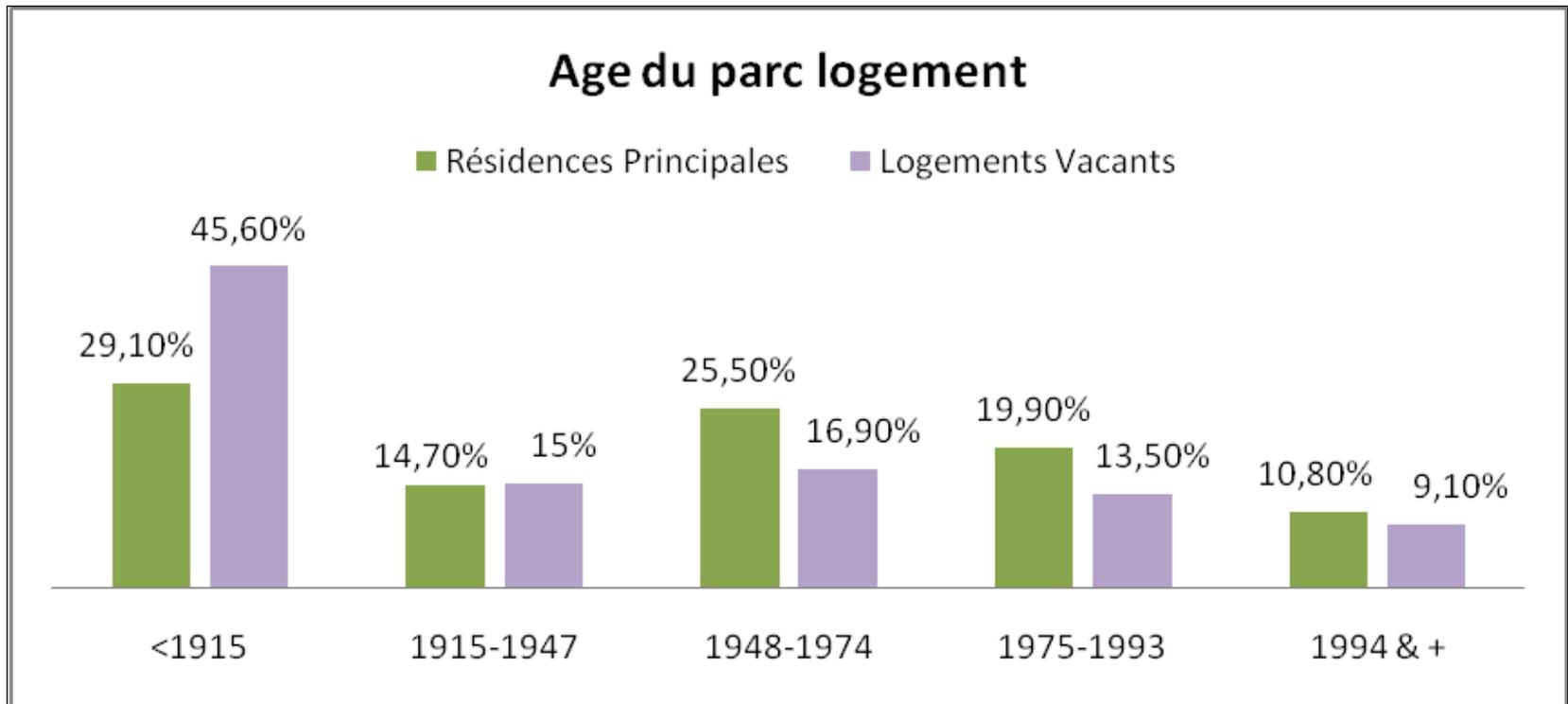
# HABITAT ET ETAT DU PARC LOGEMENT DIVERSIFICATION DE L'HABITAT

**Moissac, 6 234 logements en 2011**

**13 % de logements vacants**

**29.5 % : parc locatif privé, spécificité  
moissagaise**

# Un parc logement ancien



**Un parc Privé Potentiellement Indigne**  
**Tailles des logements inadaptées aux ménages (grands logements/précarité énergétique)**

# Contrat.de.ville@moissac.fr

